



RELEVÉ DE DECISIONS

DU CONSEIL DE L'IUT

Du 8 décembre 2011

1/ Election des Personnalités extérieures au Conseil de l'IUT

Le Président du Conseil de l'IUT soumet au vote du conseil l'élection de Mr Pascal LEGOUT, en qualité de personnalité extérieure représentant le champ de la maintenance.

Votants : 23

Pour : 23

2/Approbation du compte rendu du conseil du 29 septembre 2011

Le Président soumet au vote du conseil le compte rendu du conseil du 29 septembre 2011, compte rendu modifié pour considérer les observations de Mr VAL.

Votants : 24

Pour : 24

3/Budget ventilé 2012

Le Président soumet au vote du conseil le budget de l'IUT 2012, le budget est approuvé à l'unanimité.

Votants : 22

Pour : 22

4/Renouvellement des concessions de logement

Le Président soumet au vote du Conseil le renouvellement pour l'année 2012 des concessions de logement, pour nécessité absolue de service, accordées à Mmes Carine Dubourg et Claudine Porte. Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour le renouvellement en l'état de ces 2 concessions.

Votants : 22

Pour : 22

5/Actualisation de l'organigramme de l'IUT

Le Président soumet au vote du conseil l'organigramme de l'IUT modifié afin de considérer les mouvements de personnels et la mise en place du Pôle informatique de l'IUT qui a entraîné des modifications dans le rattachement des personnels techniques à certains services et une mutualisation des compétences techniques entre les départements. Cet organigramme est approuvé à l'unanimité.

Votants : 22

Pour : 22

6/Offre de formation dans le cadre du projet AFPA

Le Président soumet au vote du conseil l'offre de formation proposée dans le cadre de la convention Campus Alternance AFPA-UTM (AFPA : association nationale pour la formation professionnelle des adultes)

Votants : 22

Pour : 22

7/Tarifs de location 2012

Le Président soumet au vote du conseil les tarifs de location applicables pour l'année 2012, tarifs auxquels s'applique une réduction à hauteur de 15% à compter du sixième jour de location en continu (et non 10 % comme spécifié sur le document communiqué au conseil). Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Votants : 21

Pour : 21

8/Modalités de reversement aux départements

Le président soumet au vote du conseil les modalités de reversement aux départements dans le cas de location de salles situées au sein des départements.

Ces modalités sont approuvées par :

Votants : 21

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 1

9/ Subventions 2012

Le président soumet au vote du conseil le versement des subventions à l'Assodiut, l'Ariut, l'Unpiut, Acsib et Bizu. Ce versement est approuvé à l'unanimité.

Votants : 21

Pour : 21

Fait à Blagnac, le 12 décembre 2011

Le directeur de l'IUT
Blagnac

Laurence Redon